

Croisière en bateau sans permis : Weekend 3 nuits / 4 jours & Mini semaine 4 nuits / 5 jours

Tarifs 2022 : Prix TTC en Euros par personne\*

Bateau	Capacité	A jusqu'au 15 Avril & à partir du 1 Octobre	B 16 Avril au 22 Avril & 24 Septembre au 30 Septembre	C 23 Avril au 27 Mai & 17 Septembre au 23 Septembre	D 28 Mai au 16 Septembre
<b>Linssen 290 AC &amp; 33.9 AC</b>	Min 4 personnes	325	360	400	430
<b>Euroclassic 129</b>	Max 6 personnes	216	240	266	286
<b>Euroclassic 139</b>	Min 6 personnes	290	340	370	410
	Max 8 personnes	217	255	277	307
<b>Burgundy 1200</b>	Min 4 personnes	300	345	360	390
	Max 8 personnes	150	172	180	195
<b>Burgundy 1500</b>	Min 8 personnes	200	220	250	260
	Max 11 personnes	145	160	182	189

\*Le tarif de location du bateau varie en fonction du nombre de personne à bord, dans la limite de la capacité minimale et maximale autorisée sur chaque bateau.

\*Prix spéciaux pour les couples (si 2 personnes uniquement), nous contacter.

#### Les prix comprennent

- ⚓ La location du bateau et de ses équipements
- ⚓ La literie et les serviettes
- ⚓ Le rachat de caution
- ⚓ Le forfait ménage
- ⚓ L'assurance du bateau
- ⚓ L'assistance technique 7/7j
- ⚓ L'initiation à la navigation
- ⚓ Le forfait navigation (inclue carburant, gaz, frais de navigation et de passage des écluses)

#### Les prix ne comprennent pas

- ⚓ Les options (voir liste ci-dessous)
- ⚓ Les frais bancaires occasionnels
- ⚓ Assurance annulation 6% du prix de la location. Doit être souscrite au moment de la réservation.

#### Les options (à régler à la base le jour du départ)

- ⚓ Vélo adulte 20€
- ⚓ Vélo enfant 15€
- ⚓ Barbecue à charbon 20€
- ⚓ Barbecue à gaz 30€
- ⚓ Animaux 15€
- ⚓ Parking fermé 15€

#### Les suppléments

- ⚓ Ménage final : ~~150€~~ offert
- ⚓ Rachat de caution bateau : ~~150€~~ offert
- ⚓ Forfait navigation : ~~100€~~ offert

Dans un premier temps, merci de nous contacter pour vérifier les disponibilités du bateau, des dates et de la destination de votre choix. Ensuite après avoir posé une option, renvoyez-nous cette fiche de réservation dûment remplie et signée accompagnée de l'acompte ou du total de la location si votre croisière débute dans moins de 8 semaines. Un acompte de 30% est dû à la réservation et le solde est à régler 8 semaines avant votre départ. Dès la confirmation de votre réservation, nous vous adresserons vos documents de voyage. Si vous l'avez commandé, vous recevrez également la carte fluviale ; Celle-ci regorgeant d'informations pratiques et touristiques, vous permettra de préparer au mieux votre voyage.

France Fluviale, 1 quai du port, 89 270 Vermenton, France / Tel : 03.86.81.54.55 / Email : France-fluviale@orange.fr

### Votre équipage

Coordonnées du capitaine : Mme / Mr ..... Date de naissance .....

Adresse .....

Code postale ..... Ville ..... Pays .....

Tel domicile ..... Tel mobile ..... Email .....

Noms et années de naissance de TOUS les autres membres de l'équipage :

2) ..... 7) .....

3) ..... 8) .....

4) ..... 9) .....

5) ..... 10) .....

6) ..... 11) .....

Nombre d'adultes ..... Nombre d'enfants (2-18 ans) ..... Bébés .....

Nombre de lits doubles ..... Nombre de lits simples ..... (selon modèle et disponibilité)

### Votre croisière

Modèle du bateau ..... Dates choisies du ..... (15H) au ..... (9H)

Croisière aller-retour  Croisière aller-simple  (le sens des croisières en aller simple est confirmée deux semaines avant le départ)

Base de départ souhaitée  Vermenton  Tannay  Capestang  Castelnaudary

### Votre règlement

Prix de location TTC .....€ Acompte 30% .....€ Règlement par carte bancaire (ou chèque, ANCV ou virement bancaire)

Supplément aller simple (si choisi) : 150€  N° .....

Je désire recevoir la carte fluviale 35€ (UE) 40€ Monde  Date d'expiration ..... Code .....

Je choisis de prendre avantage du Forfait VIP  En cochant cette case, j'accepte que le solde soit automatiquement débité sur ma CB à la date due

Total .....€ Solde réglable 8 semaines avant le départ Signature :

### Votre signature

« Je déclare avoir pris connaissance des conditions de location et d'annulation jointes ci-dessous à ce contrat, je les accepte et m'engage à les respecter. »

Date : ..... Signature :

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Éditées et imprimées en Octobre 2021 – Ces conditions annulent et remplacent les précédentes

- 1- **RESERVATION.** La brochure intitulée France Fluviale et le nom France Fluviale appartiennent à Burgundy Cruisers SARL demeurant à 1, Quai du Port, 89270, Vermenton, France. Les photos et les dessins de la brochure France Fluviale sont non contractuels. La réservation n'est enregistrée que lorsque Burgundy Cruisers SARL, (la société) a reçu la demande de réservation dûment complétée et signée (valant contrat de location) accompagnée d'un acompte de 30% du montant total de la location. **LE SOLDE DOIT ETRE VERSE 56 JOURS AVANT LE DEPART.** Pour toute modification du locataire de sa croisière après sa réservation, des frais de 25€ seront demandés. Pour tout règlement bancaire en provenance de l'étranger, les frais bancaires occasionnés seront à la charge du locataire. Les remises sont cumulables à hauteur de 15% et valables sur les séjours d'une semaine minimum.
- 2- **DISPONIBILITE.** Il est entendu que le bateau est mis à la disposition du vacancier à la date prévue par le contrat de location. Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (voir condition 6) la Société se trouve dans l'impossibilité de mettre le bateau à la disposition du locataire, à la date prévue, ou de trouver une solution de remplacement acceptable pour le vacancier, la totalité des sommes payées seraient remboursées ; tout dédommagement est limité aux frais de location ; toute réclamation ultérieure serait alors sans objet.
- 3- **DROITS DE BURGUNDY CRUISERS SARL.** La Société se réserve le droit de refuser de remettre le bateau à toute personne qu'elle juge inapte à en prendre la charge. Dans ce cas, tous les paiements concernant la location seraient remboursés et toute responsabilité réciproque de la Société et du vacancier cesserait. La Société se réserve le droit de reprendre possession de son bateau si elle juge la personne inapte. La Société se réserve le droit pour raisons opérationnelles de changer le lieu d'embarquement ou de débarquement, le sens des croisières en aller-simple, de changer une croisière en aller-simple en aller-retour ou vice versa. Des modifications ne pourront en aucun cas être la cause d'une annulation. La Société remboursera tout supplément payé pour une croisière en aller-simple convertie en croisière aller-retour.
- 4- **ASSURANCE.** Le prix du séjour comprend l'assurance du bateau garantissant le locataire en cas de sinistre des dommages causés au bateau et dégâts matériels et dommages corporels causés à des tiers (responsabilité civile). Les locataires, leurs effets personnels ainsi que leur propre responsabilité civile en cas de leur négligence ne sont pas assurés. Il est conseillé de souscrire une assurance personnelle couvrant les accidents sur le bateau. La société ne pourra être tenue pour responsable d'aucun accident, ni d'aucune blessure pendant la durée de la location du bateau. Le locataire reste responsable pour l'assurance de son véhicule pendant un déplacement éventuel du véhicule par la Société par suite d'une demande par le locataire pour un tel déplacement.
- 5- **ANNULATION.** Si vous étiez contraint d'annuler votre réservation, informez en immédiatement la Société par lettre recommandée ; la demande d'annulation prend effet à la date de réception du courrier par lettre RAR ; les frais retenus seraient les suivants : -annulation plus de 70 jours avant le départ : 75 euros de frais de dossier, - annulation entre 56 et 70 jours avant le départ : 30 % de la location, -annulation moins de 56 jours avant le départ: 100% de la location. C'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un plan annulation qui a pour objet de garantir le remboursement des frais de location du bateau, sous réserve des termes et conditions de ce plan, à lire très attentivement. Demandez-nous les détails.
- 6- **NAVIGATION.** Le locataire doit se conformer à la réglementation de la navigation fluviale en vigueur ainsi qu'aux instructions dispensées par la Société et les autorités fluviales. Il est interdit de naviguer la nuit, remorquer d'autres bateaux, etc. Le locataire s'engage à n'embarquer que le nombre de personnes autorisé. La Société décline toute responsabilité en cas de Force Majeure et ne rembourse rien en cas d'interruption, de limitation ou d'impossibilité de la croisière selon le trajet prévu au contrat, provenant de la fermeture des voies navigables, dont la cause pourrait être une réparation, des inondations, une période de sécheresse, une grève du personnel éclusier ou toute autre cause indépendante de sa volonté. Elle se réserve le droit de rappeler le bateau si les conditions devenaient trop dangereuses. Le locataire doit naviguer en observant le code en vigueur, en respectant la limitation de vitesse, qui est de 8 km/h, et en tenant compte de la présence et du droit des pêcheurs à la ligne. La Société se réserve la possibilité de modifier le lieu de départ ou de retour des bateaux, en cas de tout événement rendant la navigation impossible ou difficile.
- 7- **PANNE.** En cas de panne de bateau, le locataire doit signaler immédiatement la panne à la société par le biais du numéro de téléphone de l'assistance technique qui assure un service de dépannage et s'efforce d'intervenir rapidement pendant les heures normales de travail selon les disponibilités du personnel et du matériel. Aucune plainte ne sera retenue suite à une panne si celle-ci n'a pas été signalée immédiatement à la société. Si l'immobilisation due à la panne excède une durée de 36 heures, la Société s'engage à fournir un bateau de remplacement de leur flotte ou dans le cas où ce n'est pas possible, de rembourser au locataire les sommes versées par celui-ci au prorata du temps de location non accompli. Si la panne résulte d'une négligence du locataire la Société pourra lui en demander réparation et le locataire n'a droit à aucun dédommagement pour la privation de la jouissance de la location.
- 8- **BIENS DES VACANCIERS.** La société ne pourra être tenue responsable des dommages ou de la perte d'effets personnels des vacanciers (y compris les véhicules même pendant un transfert de véhicule). Toute personne qui circule sur l'aire d'attente et d'embarquement (jetées, appontements, etc.), qu'elles qu'en soient les raisons, sur l'invitation du loueur ou non, le fait à ses propres risques.
- 9- **REMISE ET RETOUR DU BATEAU.** Le bateau est mis à la disposition du locataire après accomplissement des formalités nécessaires. Le bateau doit être rendu à la Société dans l'état où il lui a été confié, à l'heure et au lieu indiqués sur le contrat de location. Le vacancier doit signaler tout vol, perte ou détérioration du matériel. Le loueur se réserve le droit de facturer au conducteur ou au locataire toutes dépenses entraînées par le retard ou l'abandon du bateau pendant la croisière. Lorsqu'un client rend un bateau dans un état impropre à la navigation, le retard subi par le client suivant lui sera remboursé, au prorata du temps perdu, mais au-delà seulement d'une période de 7 heures de navigation perdue.
- 10- **ACCIDENT.** Si votre bateau subit un accident ou des détériorations, seul ou avec d'autres bateaux, endommagement d'autres bateaux ou détériore les voies d'eau, vous devez noter les noms et coordonnées des responsables et occupants des bateaux impliqués dans l'accident, consigner le déroulement de l'accident, les faits et les détails les plus précis, ainsi que la description des dégâts, et le communiquer à la Société le plus rapidement possible. Vous ne devez entreprendre aucune réparation sans l'accord de la Société. Vous êtes responsable et redevable des amendes et factures infligées par les autorités pour les pertes d'eau, les excès de vitesse ou les détériorations des voies d'eau et ouvrages d'art que vous pourriez provoquer.
- 11- **CAUTION.** Une caution bateau et une caution nettoyage vous seront demandées. Elles vous seront restituées, après déduction du forfait de navigation à condition que le bateau et son équipement soient ramenés en bon état, entretenus normalement, non endommagés, à l'heure et au lieu convenus, et propres. Ces cautions représentent le montant de la franchise d'assurance en cas d'accident et servent aussi de couverture pour les frais occasionnés par la casse de matériel ou par le mauvais entretien du bateau durant la croisière et les frais de nettoyage du bateau. La société met à la disposition du vacancier la possibilité d'un rachat de caution bateau calculé à un taux de 10 % pour une semaine, et 15 % à 20 % pour deux semaines et plus, du montant de la caution bateau. (la société se réserve le droit de refuser le rachat de caution).
- 12- **PARKING.** Suivant la disponibilité et selon les bases, vous aurez la possibilité de laisser votre véhicule dans un enclos fermé au prix de 40,00 € la semaine, ou gratuits non fermés et non gardés. Tous les véhicules sont laissés à vos risques et périls.
- 13- **ANIMAUX.** Les animaux sont les bienvenus à bord sous la responsabilité des locataires mais ceux-ci devront se munir de tous les accessoires nécessaires à la vie de leur animal sur le bateau et anticiper la protection du bateau. Nous vous demandons un forfait de 35,00 € par animal par semaine. En raison de la haute qualité des bateaux Linssen, nous regrettons de ne pouvoir accepter vos animaux à bord.
- 14- **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES** Conformément à la loi « informatique et liberté » N° 78-17 du 16 janvier 1978, ainsi qu'au règlement Européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) 2016/679 du 26 Avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de suppression de vos données personnelles. Vous avez en outre la possibilité à tout moment de retirer votre consentement à la conservation de vos données personnelles. Nous répondrons à votre demande dans le délai fixé par le règlement général sur la protection des données (RGPD).